



# Procès verbal

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 08 février 2023 - PV N°21

**PRESENTS** : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

**EXCUSE** : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

### ***EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 04 ET 05.02.2023***

#### **FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

##### **DISCIPLINE**

DEPARTEMENTAL 2

Poule A 50201.1 MARQUAY TAMNIES - CHATEAU L'EVEQUE

Poule B 50292.1 PERIGORD CENTRE 2 - PERIGORD NOIR

DEPARTEMENTAL 3

Poule B 50422.1 CONDATSUR VEZERE 2 - LA BACHELLERIE

Poule C 50486.1 ST AULAYE - MONTPON MENESPLET 3

Poule D 50553.1 COURSAC - MONTREM MONTANCEIX

50554.1 DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE - RIBERAC 3

CHALLENGE SERIPUB24.FR

54534.1 PERIGUEUX AS - CHAMPCEVINEL

##### **LITIGES ET CONTENTIEUX**

DEPARTEMENTAL 2

Poule B 50292.1 PERIGORD CENTRE 2 - PERIGORD NOIR

DEPARTEMENTAL 3

Poule C 50486.1 ST AULAYE - MONTPON MENESPLET 3

DEPARTEMENTAL 4

Poule B 51214.1 HAUTEFORT GENIS E. - MARSANEIX 2

Poule C 51462.1 SARLAT CARSAC E. 4 - LIMEUIL 3

Poule D 51146.1 COTEAUX PECHARMANT 3 - PAYS D'EYRAUD 2

COUPE DU DISTRICT

54502.1 SARLAT MARCILLAC 2 - RIBERAC 2

#### **FEUILLE DE MATCH ENVOIS TARDIFS OU LETTRES TAXEES**

DEPARTEMENTAL 4

Poule C 51079.1 MONTIGNAC 2

#### **FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORME**

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51627.1 THIVIERS NORD DORDOGNE



# Procès verbal

DEPARTEMENTAL4  
Poule C 51079.1 MONTIGNAC 2  
FEMININES U14-U17 A8  
54220.1 BOE AGEN

## **FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 € (1<sup>er</sup> forfait).

DEPARTEMENTAL 3  
Poule C 50488.1 FAUX 2  
DEPARTEMENTAL 4  
Poule E 51525.1 CHENAUD PARCOUL  
CRITERIUM A 8  
Poule A 52859.2 HAUTEFORT GENIS E. 3

## **FORFAIT GENERAL**

L'équipe de BOULAZAC 3 qui disputait le championnat CRITERIUM A 8 PHASE 1 est déclarée forfait général dans cette phase suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 33€.

L'équipe de MEYRALS qui disputait le championnat U13 FEMININES A 8 est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 33€.